



Ça y est : vous avez choisi le séjour parfait pour votre enfant ! Pour que son voyage se déroule au mieux et lui laisse de magnifiques souvenirs, voici quelques petites astuces...

Accédez directement aux informations concernant :

- [Le premier départ !](#)
- [Un séjour itinérant](#)
- [Un séjour à l'étranger](#)
- [Un séjour avec un voyage en avion](#)

Pour tout le reste, ça commence juste en dessous !

Pour tous les séjours

Inscription validée !

Dès que le séjour de votre enfant est réservé, vous recevez la **confirmation de son inscription** par courrier et/ou par email.

Elle est accompagnée :

- **D'une liste et du trousseau** : l'indispensable pour que votre enfant ait le nécessaire pendant ses vacances. L'organisateur y précise le contenu du trousseau, les documents à fournir à son arrivée au centre de vacances et quelques conseils.
- **La convocation**, précisant les lieux, dates et horaires de rendez-vous (départ et retour) vous sera envoyée en même temps ou quelques semaines avant le départ ;
- **De toutes les coordonnées nécessaires** : adresse du centre, numéro permettant de joindre le directeur ou l'organisme, une adresse mail pour correspondre avec votre enfant lorsque c'est possible ;
- **De la fiche de liaison sanitaire** (confidentielle) à remplir à l'avance, qu'il faut envoyer à l'organisateur ou que votre enfant remettra à un animateur (ou à l'assistante sanitaire) à son arrivée ;
- **Eventuellement du contrat d'assurance complémentaire** qui vous a été proposé à l'inscription.

Bien préparer sa valise

Avant tout départ en vacances, la valise est une étape incontournable. Pour vous faciliter les choses, l'organisateur vous fournit une liste détaillée des affaires à préparer. Faire participer votre enfant à la préparation de son sac ne le rendra que plus autonome durant le séjour.

Quel type de bagage choisir ? Une valise ou un sac de sport avec des roulettes, un sac de randonnée, choisissez ce qui est le mieux adapté au séjour.

Que mettre dans la valise ?

- Le trousseau

Privilégiez des **affaires simples et résistantes** ! Les organisateurs conseillent aussi de **marquer l'ensemble des affaires de votre enfant** : vêtements, sacs, etc., y compris celles utilisées pendant le voyage.

Draps et couvertures sont fournis par le centre de vacances dans la plupart des cas. Sinon, le besoin de prévoir un couchage sera précisé par l'organisateur.

Certains centres de vacances ont mis en place un système de blanchisserie, essentiellement pour les séjours longs. Renseignez-vous auprès de l'organisateur avant le départ.

Les petits +

Mouchoirs en papier, lampe de poche, mini-jeux de société ou jeu de cartes, un petit sac à dos pour les sorties... Adaptez le trousseau au type de séjour et aux particularités de votre enfant.

- L'argent de poche

Les activités sont comprises dans le prix du séjour, mais partir cela permet aussi de devenir autonome, c'est l'occasion d'apprendre à gérer de l'argent. Pour les plus jeunes c'est souvent la première occasion de déterminer soi même ce que l'on veut acheter ou à qui l'on veut faire plaisir... Vous pouvez lui donner de 10 à 30 euros selon son âge, la durée du voyage et sa destination.

- Communiquer ensemble pendant le séjour

Vous aurez diverses possibilités pour contacter votre enfant pendant son séjour. Elles varient en fonction des séjours et des organisateurs, n'hésitez donc pas à vous renseigner auprès de ceux-ci.

- Les **téléphones portables sont en général autorisés** dans les colonies de vacances mais selon la localisation de certaines, il n'est pas sûr que votre enfant ait du réseau ! Prenez aussi en compte que votre enfant ne sera pas à l'abri de la perte de son portable lors d'une randonnée ou d'une activité. Une cabine téléphonique est parfois disponible pendant le séjour, soit au centre de vacances, soit dans les environs proches.

- **Si votre enfant veut envoyer des cartes postales**, pensez à lui préparer quelques enveloppes timbrées avec les adresses des personnes à qui il a envie d'écrire. Il n'aura plus qu'à glisser la carte postale à l'intérieur.

- D'autres moyens encore existent pour suivre le séjour de votre enfant et avoir de ses nouvelles. Par exemple, les organisateurs mettent de plus en plus souvent en place des **blogs mis à jour régulièrement, ou des numéros** de téléphones à consulter **où votre enfant peut enregistrer un message**.

- Santé et assurances

Avant le départ de votre enfant, **vérifiez qu'il est bien assuré**. L'organisateur vous propose, en général, une assurance complémentaire à l'inscription.

La fiche de suivi sanitaire : vérifiez que vous avez bien rempli et communiqué la fiche de liaison sanitaire. Si votre enfant suit un traitement, notez-le sur la fiche de suivi sanitaire et joignez-y l'ordonnance. L'assistante sanitaire récupère les médicaments en début de séjour et les distribue aux enfants selon leurs prescriptions. La fiche de suivi sanitaire vous permet aussi de préciser si votre enfant a besoin d'un régime alimentaire particulier, l'équipe d'encadrement fera en sorte de le respecter.

Conseil

Si le régime alimentaire ou le problème médical de votre enfant est très particulier, n'hésitez pas à prendre contact avec l'organisateur **avant le séjour pour mieux préparer l'accueil** et assurer son bien-être.

- Certificats médicaux

Votre enfant sera certainement amené à pratiquer des activités sportives au cours de son séjour. L'organisateur peut donc vous demander de lui communiquer un **certificat médical de moins de 3 mois** de non contre-indication à la pratique du(des) sport(s) concerné(s).

Pour les sports d'eau, votre enfant a besoin d'une « **attestation de réussite du test préalable à la pratique des activités aquatiques et nautiques en centre de vacances** » [trouver lien].

Le grand départ !

Il y a différents moyens pour que votre enfant se rende sur son lieu de vacances :

- **Voyager avec le groupe** : la convocation vous est envoyée environ 3 semaines avant le départ de votre enfant. La restauration au cours du trajet n'est pas forcément incluse. Si ce n'est pas précisé sur la convocation, glissez un pique-nique dans le sac de votre enfant. Il sera encadré par une équipe d'animateurs tout au long du trajet jusqu'au centre de vacances.
- Vous pouvez aussi **accompagner votre enfant jusqu'au centre de vacances**. Vous serez accueilli(e) par des membres de l'équipe d'animation. Ainsi, vous pourrez l'accompagner dans sa prise de contact et peut-être même visiter le centre ! Cependant,

veillez à ne pas trop tarder que votre enfant ne se sente pas en décalage avec les autres enfants qui ont quant à eux déjà passé le cap de la séparation.

- **Les transferts** sont aussi possibles sous certaines conditions. Votre enfant est alors pris en charge depuis une gare ou un aéroport jusqu'au lieu de départ du groupe, ou jusqu'au centre directement. Les modalités sont à voir avec l'organisateur du séjour.
-

Pour son premier départ

Ce premier départ, c'est l'occasion pour votre enfant d'apprendre à se laver seul, à gérer de l'argent, à prendre des photos...

Voici quelques astuces pour accompagner votre enfant dans la préparation de son premier départ en colonie de vacances. Faites-le participer à toutes les étapes et même au choix du séjour.

Ce sont ses vacances, montrez-lui les possibilités qui s'offrent à lui et laissez-le choisir parmi les séjours que vous avez déjà présélectionnés.

Les semaines précédant son départ, abordez ensemble le programme de son séjour. Expliquez-lui les activités qui sont prévues, montrez-lui des photos de précédents séjours sur le site internet de votre organisateur.

Pourquoi ne pas lui faire passer une nuit chez un copain ou une copine quelques semaines avant son départ ? Ce changement le fera se sentir autonome et responsable. Quoi de mieux que de s'amuser avec un copain pour se rendre compte qu'on peut dormir sans ses parents ?

Enfin, juste avant son départ, proposez-lui de vous aider à préparer sa valise. Il pourra ainsi choisir les affaires qu'il a envie d'emmener avec lui. C'est aussi une manière d'être certains de ne pas oublier de glisser quelques objets personnels ou son doudou dans ses affaires !

Petite astuce

Partir en colonie de vacances avec un(e) copain (copine) facilite les premiers départs ! Ils seront placés dans la même chambre si vous le demandez à l'inscription.

Renseignez-vous auprès de l'organisateur.

Pour les séjours itinérants

Quel type de bagage choisir ? Concernant les séjours itinérants, il est conseillé de privilégier un sac de randonnée à la valise, plus compliquée à balader.

Que mettre dans la valise ? En plus du trousseau pour les séjours multi-activités [mettre lien] : draps et couvertures ne sont pas forcément fournis par le centre de vacances dans le cadre des séjours itinérants. Il sera précisé sur la liste de fournitures de prévoir éventuellement un tapis de sol et un sac de couchage.

Si votre enfant doit voyager en avion

Quel type de bagage choisir ? Pour les voyages en avion, la réglementation est assez stricte. Le poids des bagages destinés à être en soute est limité et un seul bagage est autorisé par personne dans le cadre des colonies de vacances. Il est conseillé d'en choisir un facilement transportable (afin que ce soit plus commode pendant le séjour). Si votre enfant prend un sac avec lui en cabine, veillez à respecter la quantité de liquide autorisée.

Petit +

Un adaptateur de prise électrique sera peut être utile selon les destinations !

Pour les séjours à l'étranger

Les documents nécessaires

Dans le cadre de voyages à l'étranger, certains documents sont indispensables.

A noter

Les informations ci-après concernent les ressortissants français ou de l'Union Européenne. Pour les autres cas, prenez contact avec le consulat ou l'ambassade du pays de destination dans votre pays de résidence pour connaître les formalités et documents nécessaires. Le délai d'obtention de certains documents est parfois long. Le mieux est donc de s'y prendre à l'avance !

- **Le passeport individuel de votre enfant** est valable partout dans le monde. **S'il ne possède pas de passeport**, il doit avoir sa carte d'identité nationale mais ce n'est pas suffisant pour certains pays (ex: pour les Etats-Unis, le passeport est obligatoire). Elle doit obligatoirement être accompagnée d'une autorisation de sortie du territoire français. Il suffit que le titulaire de l'autorité parentale en face la demande à la mairie ou à la préfecture.

Petit conseil

Vérifiez les documents nécessaires auprès de l'ambassade du pays dans lequel votre enfant doit se rendre, ou sur le site internet du [Service Public](#).

Santé

Si votre enfant voyage en Europe, il a besoin d'une [Carte Européenne d'Assurance Maladie](#) (CEAM). Gratuite et valable 1 an, elle prend en charge tous les soins médicaux dans les pays membres de l'Union Européenne.

Bon à savoir

Cette carte n'est pas nécessaire en Grande-Bretagne. Les soins médicaux y sont gratuits pour les mineurs européens !

Si votre enfant voyage hors de l'Union Européenne, les animateurs garderont les justificatifs de paiement et vous les remettrons à la fin du séjour. Il vous faudra alors rembourser les frais médicaux avancés par l'organisme.

Conseil

Il est préconisé de consulter la rubrique « [Conseils aux voyageurs](#) » du site Internet du Ministère des Affaires Etrangères afin de prendre connaissance des vaccins et traitements recommandés selon les zones.